

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°150-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Monsieur Robin NAGUET de la société « SOGETREL », afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de déploiement pour la fibre optique (aucune fibre aérienne, par voie souterraine) numéro huit route de Bretteville 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Jeudi 30 Octobre 2025, le stationnement sera interdit avec un rétrécissement de la chaussée numéro huit route de Bretteville 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : la société « SOGETREL » aura la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle (ou les sous-traitants) seront responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-**Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
-**La Police Municipale,**
-**Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
-**société « SOGETREL »**
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Lundi 20 Octobre 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

